



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX**

Trentième session

Paris, France, 11-15 avril 2016

QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ

Questions découlant de la Trente-huitième Session de la Commission du Codex Alimentarius (CAC38)

Amendements au Manuel de procédure

1. La CAC38 a adopté¹ :
 - La version révisée du mandat du Comité sur les principes généraux, tel que proposé par le CCGP29.
 - L'amendement de la *Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés*, tel que proposé par le CCGP29, avec l'ajout d'une note de bas de page libellée comme suit «Les pays peuvent demander l'assistance du Secrétariat du Codex pour obtenir des informations sur d'autres activités du Codex en cours» au sixième point du premier paragraphe.
 - Les orientations visant à faciliter l'établissement de limites maximales de résidus pour les pesticides, élaborées par le CCPR, pour inclusion comme Annexe aux *Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides*.

Gestion des travaux du Codex et fonctionnement du Comité exécutif

2. La CAC38 est convenue du processus destiné à définir la portée et le calendrier de la phase 1 de l'examen mené en interne par le Secrétariat².
3. Cette question sera examinée sous le Point 3 de l'ordre du jour.

¹ REP15/CAC par. 9-12 et Annexe II.

² REP15/CAC par. 99-106.